

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	34
VOTANTS	45

CONVOCATION

Datée	Du 21/06/24
Affichée	le 21/06/24

OBJET

Budget PSLA : Décision
modificative n° 1 – Ecritures
techniques liées à la mise
en amortissement des biens

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 27 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi vingt-sept juin à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 21 juin 2024, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Guy MARTEL a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Eric ZO, Daniel MARIE, Philippe CROTEAU, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Guy MARTEL, Jean-Luc NOUAIL

Pouvoirs : Philippe THOURET a donné pouvoir à Joël BRUNET
Maïté GRANDCLERE a donné pouvoir à François BRIZARD
Nadège TROUILLET a donné pouvoir à Alexandra DEPARIS -AUBRIL
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Mireille NOGUET
Sylvie CHAUVEL-TREPIER a donné pouvoir à Didier COUSIN
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN
Marie-José MARTIN a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Serge DELAVALLEE
Christophe POOTIER a donné pouvoir à Jean-Luc BEAUFILS

Représenté : François CARBONELL représenté par Jean-Luc NOUAIL

Absent excusé : Fabrice GLORIA

Absents : Serge GODARD, Pascal SUARD, Nathalie RIBAUT, Isabelle CLOUCHÉ
François HUREL, Franck GAULTIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE,
Virginie VIOLET

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20240627-2024-06-27-136b-BF
Date de télétransmission : 01/07/2024
Date de réception préfecture : 01/07/2024

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances expose aux membres du Conseil qu'afin de permettre la réalisation d'opérations patrimoniales dans la section d'investissement du budget annexe PSLA, il convient d'ouvrir des crédits au chapitre 041, en dépenses et en recettes.

Ces écritures n'impactent en aucun cas le budget. Il s'agit d'écritures techniques, permettant l'intégration des biens (nouvelles constructions) à l'inventaire et de les amortir.

Les écritures proposées sont les suivantes :

PSLA DM 1		Ecritures patrimoniales		
INVESTISSEMENT	Chapitre	Article	Intitulé / objet	Proposition - € HT
Dépenses	041	2313	Constructions	1 790 000 €
			Total Dépenses d'investissement	1 790 000 €
Recettes	041	238	Avances versées	1 790 000 €
			Total Recettes d'investissement	1 790 000 €
Equilibre de la section				0 €

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 portant sur la comptabilité des services publics
- Vu la délibération n ° 2024-04-04-070 du Conseil Communautaire en date du 04 avril 2024 portant approbation du budget primitif 2024 du budget annexe PSLA
- Considérant la nécessité de mettre en service comptablement les dernières constructions afin de les amortir.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **VOTE** la décision modificative n°1 du budget annexe PSLA, comme présentée ci-dessus.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

/ 1 JUIL. 2024 Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le

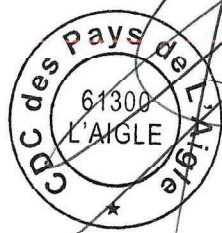
Publié en ligne le

Certifié exécutoire

Le Président,

Jean SELLIER

/ 1 JUIL. 2024



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20240627-2024-06-27-136b-BF
Date de télétransmission : 01/07/2024
Date de réception préfecture : 01/07/2024